

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale du 23 août 2023, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Début du conseil : 18h30

Présents : Mmes MOURNETAS, COMES, BOURGER, BAYLE, GUITARD, DUPIN

MM CHAZELAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET, BRUNET, COLDEBOEUF

Absents et excusés :

Nathalie COIGNAC donne procuration à Claire MOURNETAS

Christine CARLIER donne procuration à Maryvonne COMES

Didier LEYRIS donne procuration à Alexandre PORTHEAULT

Claude GOURINCHAS donne procuration à Fabrice RECORD

Laure FERNANDES donne procuration à Caroline BOURGER

Martine FOURGEAUD donne procuration à Nicole DUPIN

Secrétaire de séance : Maryvonne COMES

Ordre du jour :

Session ordinaire

- 1) Validation des procès-verbaux du 20 juillet 2023 et du 6 avril 2023
Affaires générales
- 2) Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne.
- 3) Choix du cabinet pour la Maitrise d'œuvre des travaux d'extension du pôle jeunesse.
- 4) Etude d'optimisation thermique et dynamique du pôle jeunesse.
- 5) Vente d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.
- 6) Questions diverses.

1) Validation du PV du 6 avril 2023

Corrections apportées avant validation

- Compte de gestion : ajouter résultat du vote
- Compte administratif : vérifier date de clôture des comptes, janvier au lieu de juin

•Skate-park : subvention de 40% déjà demandée
Monsieur Stéphane Coldeboeuf ne vote pas pour la validation de ce PV, n'étant pas présent mais excusé lors de celui-ci.

Voté par 18 voix.

Validation du PV du 20 juillet 2023

Voté à l'unanimité.

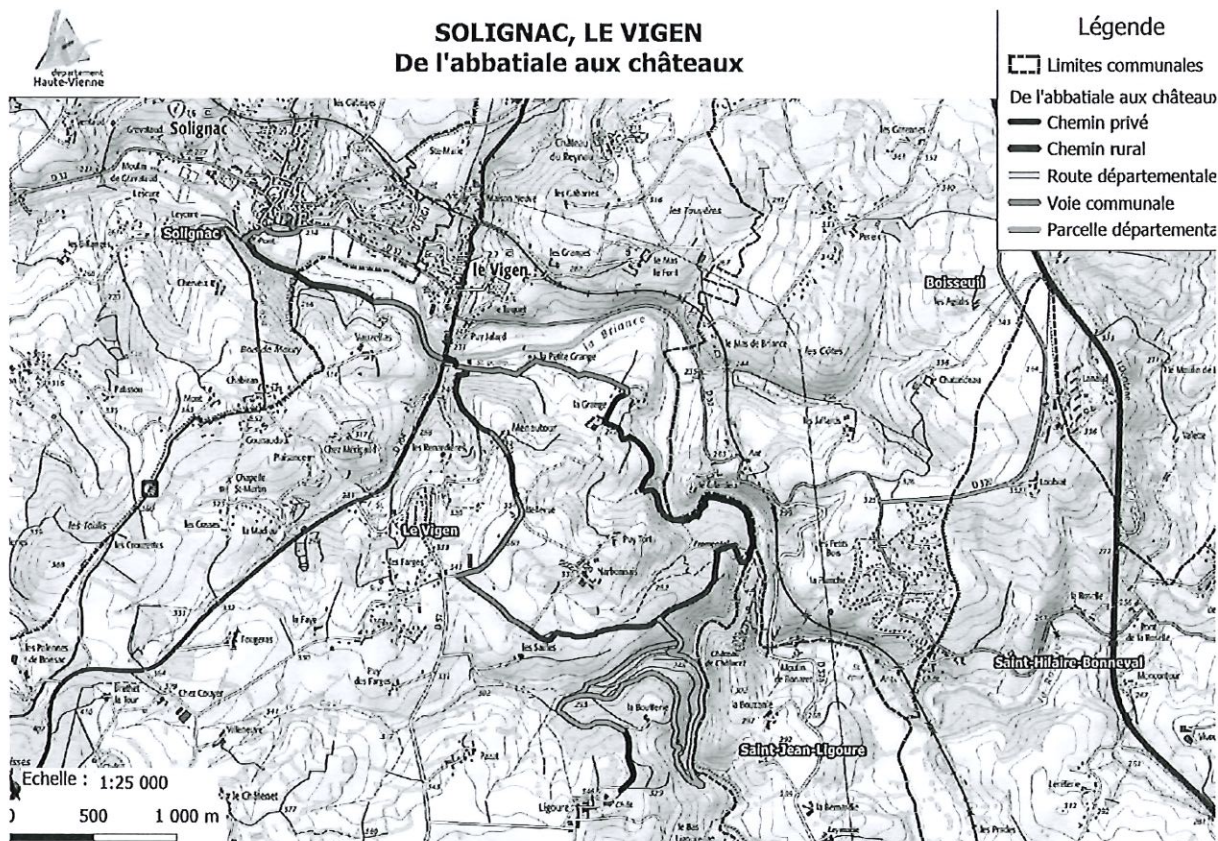
2) Proposition d'inscription au PDIPR de l'itinéraire « De l'abbatiale aux châteaux », avec l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

- CR SN longeant p. B 223
- CR SN mitoyen Le Vigen longeant p. B 226 (CR= chemin rural, SN= sans nom, p.= parcelle)

Madame Caroline Bourger présente le projet d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) de ce nouveau sentier et précise que 2 des chemins sont déjà entretenus par la commune. Un poteau signalétique sera installé au départ du chemin.

Madame Nicole Dupin, note que le départ du circuit sur la place est un attrait pour les commerçants.

Voté à l'unanimité.



3) Choix du cabinet pour la Maitrise d'œuvre des travaux d'extension du pôle jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour le projet d'extension de l'ALSH, il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre, qui aura en charge la

réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier. Il précise qu'après 7 ou 8 réunions de la commission en charge de l'examen des candidatures et le rapport d'analyses établi par monsieur Lemaire de l'ATEC, monsieur Portheault propose au vote le cabinet SPIRALE. À ce stade de l'opération, la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre s'élève à 128 500€ HT.

Monsieur Stéphane Coldeboeuf signifie que cette somme est susceptible d'augmenter et demande sur quels critères ce cabinet a été sélectionné.

Monsieur le Maire répond que le choix s'est basé sur leur technique, la compétence de leurs équipes, leurs pratiques environnementales, leurs connaissances des bâtiments et terrains de la commune ainsi que des demandes de l'ABF.

Madame Nicole Dupin demande qui attribue les notes ? C'est l'ATEC qui note en fonctions de critères (validés par la municipalité) pour un total de 100 points.

Monsieur Fabrice Record précise que SPIRALE est un cabinet important et qu'un architecte sera présent à chaque réunion.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra procéder à un relevé topographique complémentaire. Une réunion aura lieu le 11 septembre prochain.

Voté à l'unanimité.

4) Etude d'optimisation thermique et dynamique du pôle jeunesse.

Dans le cadre de l'adhésion au service du SEHV, notre commune bénéficie d'études spécifiques énergétiques. Monsieur Portheault indique qu'il est souhaitable de mandater le service ESP87 pour la réalisation d'études énergétiques complémentaires de façon à optimiser la consommation d'énergie du futur pôle jeunesse. Il s'agit de réaliser des simulations thermiques dynamiques dans le cadre du projet de restructurations et extension du pôle jeunesse.

Nous bénéficions d'une subvention sur les fonds propres du SEHV à hauteur de 80% du coût de l'étude.

Voté à l'unanimité.

5) Vente d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD numéro 372, d'une superficie de 1887 m². La parcelle est située derrière l'école Joseph Mazabraud. Monsieur le Maire propose de la vendre au prix de 74 000 euros.

Monsieur Stéphane Coldeboeuf demande s'il est constructible ? Est-ce que les domaines ont évalué le terrain ? Oui, il est constructible et le prix de vente n'est pas fixé par les domaines, mais basé sur les tarifs pratiqués sur la commune.

Monsieur Aurélien Brunet demande pourquoi la priorité aux riverains ?

Monsieur Stéphane Coldeboeuf pense qu'il peut y avoir un questionnement de la part des autres habitants.

Monsieur le Maire précise que c'est une décision de la mairie au même titre que la vente de la maison appartenant anciennement à monsieur Bassard.

Monsieur Jean-Pierre Chazelas indique que c'est un jeune couple qui revient à Solignac et dont les parents sont riverains.

Voté à l'unanimité

6) Questions diverses

- Prêt modifié : Alexandre Portheault précise que c'est une erreur de publipostage, nous ne sommes pas éligibles.
- Monsieur le Maire tient à dire son mécontentement quant au vol du dérouleur de rubalise servant à fermer la rue de la Peyrade comme prévu dans le projet de la rue scolaire.
- Un chien errant a été recueilli (labrador marron), les propriétaires ont été retrouvés et appelés, ce chien ayant fait des dégâts sur la piscine gonflable d'un habitant.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, monsieur le maire lève la séance à 20h15

Le Maire,
Alexandre PORTHEAULT



La secrétaire de séance,
Maryvonne COMES